RSEQ©

BASKETBALL

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

BASKETBALL COLLÉGIAL DIVISION 2
CONFÉRENCE SUD-OUEST
RÈGLEMENTS DE LIGUE 2026-2027

MISE À JOUR : 2026.06.15

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLE 1 – LIGUE FÉMININE 3
1.1 Les équipes 3
1.2 Saison régulière 3
1.3 Championnat de conférence 3
1.4 Championnat provincial 3
ARTICLE 2 – LIGUE MASCULINE 4
2.1 Les équipes 4
2.2 Saison régulière 4
2.3 Championnat de conférence 4
2.4 Championnat provincial 5
ARTICLE 3 – RÉCOMPENSES (modifié, juin 2026) 5
ARTICLE 4 – PROGRAMME DOUBLE 5
ARTICLE 5 – SUSPENSIONS 5
ARTICLE 6 – OFFICIEL·LE·S MINEUR·E·S 5
ARTICLE 7 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE 5
7.1 Nouvelle équipe 5
7.2 Équipe en provenance de la division 1 6
ARTICLE 8 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3 (modifié, juin 2026) 6
ARTICLE 9 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE 6
ARTICLE 10 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS (modifié, juin 2026) 6
ARTICLE 11 – TABLEAU INDICATEUR 6
ARTICLE 12 – CRÉDIT D'ORGANISATION (modifié, mai 2024) 6
ARTICLE 13 – PARTIES HORS-CONCOURS 7
ARTICLE 14 – ÉQUIPES D'ÉTOILES 7
ARTICLE 15 – ÉTHIQUE SPORTIVE 7
ARTICLE 16 – ALIGNEMENT (FEUILLE DE POINTAGE) 7

ARTICLE 1 – LIGUE FÉMININE

1.1 Les équipes

La ligue de basketball collégial féminin division 2 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de six (6) équipes.

SECTION UNIQUE
Ahuntsic
Dawson
Édouard-Montpetit
Montmorency
Saint-Jérôme
Saint-Laurent

1.2 Saison régulière

Triple rotation pour un total de quinze (15) rencontres par équipe.

1.3 Championnat de conférence

Équipes participantes : Les équipes ayant terminé en 1re, 2e, 3e, 4e et 5e position.

CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE				
PARTIE	**DATE**	**VISITEUR**	**RECEVEUR**	**ENDROIT**
Quart de finale	2027-04-02	5e position	4e position	Cégep de Saint-Jérôme
Demi-finale	2027-04-03	Gagnant quart de finale	1re position	Cégep de Saint-Jérôme
Demi-finale	2027-04-03	3e position	2e position	Cégep de Saint-Jérôme
Finale (bronze)	2027-04-04	Perdant demi-finale reclassé	Perdant demi-finale reclassé	Cégep de Saint-Jérôme
Finale (or)	2027-04-04	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Cégep de Saint-Jérôme

1.4 Championnat provincial

Championnat provincial : 16 et 18 avril 2027
Endroit : Cégep de Sherbrooke
Les quatre (4) équipes ayant participé aux finales du championnat de conférence (Sud-Ouest)

Note : L'équipe la mieux semée est l'équipe receveuse (maillot pâle). Cette consigne pourra être modifiée s'il y a entente entre les deux (2) équipes avant la partie.

ARTICLE 2 – LIGUE MASCULINE

2.1 Les équipes

La ligue de basketball collégial masculin division 2 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de neuf (9) équipes.

SECTION UNIQUE
Ahuntsic
André-Laurendeau
Dawson
Édouard-Montpetit
Héritage
Jean-de-Brébeuf
St-Jean-sur-Richelieu
Terrebonne
Vanier

2.2 Saison régulière

Double rotation pour un total de seize (16) rencontres par équipe.

2.3 Championnat de conférence

Équipes participantes : Les équipes ayant terminé en 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e position.

CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE				
PARTIE	**DATE**	**VISITEUR**	**RECEVEUR**	**ENDROIT**
Quart de finale	2027-04-02	7e position	2e position	À déterminer
Quart de finale	2027-04-02	6e position	3e position	À déterminer
Quart de finale	2027-04-02	5e position	4e position	À déterminer
Demi-finale	2027-04-03	Gagnant quart de finale reclassé	1re position	Collège Dawson
Demi-finale	2027-04-03	Gagnant quart de finale reclassé	Gagnant quart de finale reclassé	Collège Dawson

Finale (bronze)	2027-04-04	Perdant demi-finale reclassé	Perdant demi-finale reclassé	Collège Dawson
Finale (or)	2027-04-04	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Collège Dawson

2.4 Championnat provincial

Championnat provincial : 16 et 18 avril 2027
Endroit : Cégep Limoilou
Les quatre (4) équipes ayant participé aux finales du championnat de conférence

Note : L'équipe la mieux semée est l'équipe receveuse (maillot pâle). Cette consigne pourra être modifiée s'il y a entente entre les deux (2) équipes avant la partie.

ARTICLE 3 – RÉCOMPENSES (modifié, juin 2026)

L'équipe gagnante du championnat de conférence recevra une bannière de champion·ne·s de conférence ainsi que vingt (20) médailles d'or. L'équipe finaliste recevra vingt (20) médailles d'argent alors que l'équipe terminant en troisième (3e) position recevra vingt (20) médailles de bronze.

ARTICLE 4 – PROGRAMME DOUBLE

La deuxième (2e) rencontre débute normalement à l'heure fixée.

Les équipes qui jouent lors de la deuxième (2e) rencontre d'un programme double ont droit à quinze (15) minutes d'échauffement.

ARTICLE 5 – SUSPENSIONS

Le nom de tout·e joueur·euse et entraîneur·e purgeant une suspension doit être inscrit sur la feuille de pointage.

ARTICLE 6 – OFFICIEL·LE·S MINEUR·E·S

L'équipe hôtesse devra obligatoirement fournir trois (3) officiel·le·s mineur·e·s pour les rencontres. Une amende de 50 $ sera chargée en cas de non-respect.

ARTICLE 7 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE

7.1 Nouvelle équipe

L'entrée d'une nouvelle équipe dans la discipline se fait obligatoirement en division 3. Le collège doit remplir le formulaire d'inscription en ce sens à la date demandée.

7.2 Équipe en provenance de la division 1

Une équipe en provenance de la division 1 sera classée au premier rang des équipes.

ARTICLE 8 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3 (modifié, juin 2026)

La promotion-relégation entre les divisions 2 et 3 impliquera :

- Ligue féminine : Maximum d'une (1) équipe
- Ligue masculine : Maximum de deux (2) équipes

Le nombre maximal d'équipes inscrites dans les ligues de division 2 est de :

- Ligue féminine : Six (6) équipes **Huit (8) équipes pour la saison 2027-2028*
- Ligue masculine : Neuf (9) équipes

L'ordre de priorité des équipes pouvant accéder à la promotion en division supérieure est le suivant :

1. Équipe championne – Championnat
2. Équipe championne – Saison régulière
3. Équipe finaliste – Championnat

Une équipe reléguée de la division 2 vers la division 3 sera classée au premier rang des équipes.

ARTICLE 9 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE

À chaque rencontre, le collège hôte doit fournir un minimum de six (6) ballons de basketball à l'équipe visiteuse pour la période d'échauffement.

ARTICLE 10 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS (modifié, juin 2026)

À chaque rencontre, il doit y avoir un·e (1) thérapeute du sport certifié.e présent·e et prêt·e à intervenir soixante (60) minutes avant le début du tournoi.

ARTICLE 11 – TABLEAU INDICATEUR

À chaque rencontre, l'usage d'un tableau indicateur avec le pointage et le temps de jeu est obligatoire.

ARTICLE 12 – CRÉDIT D'ORGANISATION (modifié, mai 2024)

Un crédit d'organisation sera octroyé pour l'organisation du championnat de conférence. Un montant de 800 $ sera offert à l'hôte en féminin, il en sera de même pour l'hôte en masculin.

ARTICLE 13 – PARTIES HORS-CONCOURS

Pour jouer une partie hors-concours, le collège devra faire une demande de sanction au RSEQ. S'il est l'hôte de la partie, il devra faire en même temps une demande pour des officiel·le·s.

Après chaque partie hors-concours, qu'il reçoit ou qu'il joue à l'extérieur contre une équipe hors ligue, le collège devra faire parvenir une copie de la feuille de pointage au RSEQ dans les trois (3) jours ouvrables suivant la partie. En cas d'infraction, des frais administratifs de 50 $ seront imposés.

Toute annulation de partie hors-concours sera considérée comme un changement au calendrier et des frais administratifs de 50 $ seront imposés.

ARTICLE 14 – ÉQUIPES D'ÉTOILES

Les équipes choisiront les meilleur·e·s joueur·euse·s de leur ligue. Les modalités de sélection se trouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉTOILES » disponible sur la page web de chaque ligue.

Ligue féminine : http://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/

Ligue masculine : http://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/

ARTICLE 15 – ÉTHIQUE SPORTIVE

Les entraîneur·e·s devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés. La procédure complète se trouve sur la page web de chaque ligue.

Ligue féminine : https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/

Ligue masculine : https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/

ARTICLE 16 – ALIGNEMENT (FEUILLE DE POINTAGE)

Un·e joueur·euse est autorisé·e à jouer lorsque son nom a été inscrit sur la feuille de pointage avant le début du jeu et aussi longtemps qu'il ou elle n'a pas été disqualifié·e (article provenant des règlements FIBA).

À la fin de la partie, le collège hôte a la responsabilité de biffer les noms des joueur·euse·s absent·e·s sur la feuille de pointage avant que celle-ci n'ait été signée par les officiel·le·s et remise aux entraîneur·e·s des équipes.

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.